

**RÉSOLUTION N° 524**

**RENFORCEMENT FINANCIER ET  
COOPÉRATION TECHNIQUE DE L’IICA**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU :

Le document intitulé « Renforcement financier et coopération technique de l’IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que les quotes-parts des États membres n’ont pas augmenté depuis 15 ans;

Que, avec les fonds ordinaires (quotes-parts et recettes diverses) disponibles actuellement, l’IICA offrira ses services de coopération technique selon son budget,

DÉCIDE :

1. De prendre connaissance du document intitulé « Renforcement financier et coopération technique de l’IICA » et des faits présentés au sujet de la situation financière de l’Institut.
2. De demander à la Direction générale qu’elle présente à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion un document contenant une analyse des solutions possibles pour le budget de l’IICA correspondant à la période 2012-2014.